

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU JEUDI 20 DECEMBRE 2012**

*L'an deux mille douze, le vingt décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 14/12/2012

**Etaient présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Christian EDOUARD, Hervé BORDAIS, Michel HALOPÉ, Joël PLUMÉ, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Eric MAKAGON, Pierre LAGUIDE

**Etaient absents** : Pascal PLUYAUD, Anne DESCHERES (pouvoir à Eric MAKAGON),

**Secrétaire de séance** : Pierre LAGUIDE

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Les points complémentaires concernant la convention ATESAT, l'éclairage du terrain de sports ainsi que les autorisations de dépenses sur 2013 sont approuvés à l'unanimité.

*20h50 : arrivée de M MAKAGON*

### **♦ AFFAIRES COMMUNALES**

#### **- Renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T.**

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur Alain ANCEAU, Maire, rappelle que :

- la commune de Saint-Roch est toujours éligible à l'Assistance Technique de l'Etat pour raison de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).
- l'ATESAT est une mission technique de service public exercée par l'Etat, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.
- la convention arrive à son terme au 31 décembre 2012
- la nouvelle convention ne prévoit plus de prestations dans le domaine de l'entretien de la voirie.

La convention définit des missions de base et des missions complémentaires. La rémunération globale forfaitaire annuelle pour ces missions est de 285,53 € avec une actualisation possible à 342,35 € HT. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'accepter à nouveau cette assistance et autorise Monsieur le Maire à signer la convention prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Eclairage du terrain de sports

M le Maire nous fait part de l'avancée du dossier. Une tranchée supplémentaire doit être creusée. Un devis réactualisé a été demandé auprès de l'entreprise Eiffage Energie. Le montant s'élève à 15 357,26 € HT. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer le chantier de rénovation d'éclairage du terrain de sport
- accepte le devis de l'entreprise Eiffage Energie
- autorise M le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général
- autorise M le Maire à signer tous les documents et les mandats relatifs à cette opération.

- Autorisation de dépenses sur 2013

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il conviendrait de l'autoriser, jusqu'à l'adoption des budgets 2013, à engager, liquider et mandater les dépenses 2013, à savoir :

l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le montant des crédits d'investissements ouverts en 2012 hors emprunts est de :

- 399 686,81 € en budget général ; le quart représente 99 921,70 €
- 26 100,00 € en budget commerces ; le quart représente 6 525,00 €
- 237 911,98€ en budget assainissement, le quart représente 59 477,99 €

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à engager les dépenses comme citées ci-dessus et à signer les mandats correspondants.

- Désignation d'un référent au PLH (étude/amélioration de l'habitat)

La communauté de communes Gâtine et Choisilles va lancer un audit relatif aux logements. Il convient de désigner un référent représentant notre commune afin de rapporter les informations au conseil municipal. Après concertation, M Bordais est désigné titulaire et M Plumé, suppléant.

- Décisions modificatives

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des ajustements comptables, par décisions modificatives de l'exercice courant, à savoir :

## **BUDGET COMMERCES**

### **DM N°2**

**Objet : fs de peinture pour les combles de la mairie**

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
R	D	60632	Fournitures de petit équipement	100.00
R	D	61522	Entretien bâtiment	-100.00

### **DM N°3**

**Objet : équilibrage du chapitre 011**

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
R	D	63512	Taxe foncière	4.00
R	D	60632	Fournitures de petit équipement	146.00
R	R	7788	Autres produits exceptionnels	150.00

## **BUDGET COMMUNE**

### **DM N°6**

**Objet : équilibrage du chapitre 012**

IMPUTATION	SENS	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
R	D	6411	Rémunération du personnel titulaire	11 426.00
R	D	6453	Cotisations caisses de retraite	9 685.00
R	D	022	Dépenses imprévues (sect.fonct.)	-26 307.00
R	D	6215	Pers.affecté par la collectiv.rattachement	4 730.00
R	D	6338	Autres impôts et taxes/rémunérations	466.00

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

### **◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### Assainissement :

M Marchand nous fait part :

- du rapport sur l'eau de la DDASS où aucune anomalie ne ressort
- de la convention de servitude reçue de la mairie de Fondettes liant notre commune à une participation pour l'entretien du chemin desservant la station d'épuration.

#### Relations publiques :

Mme Airiau nous informe des problèmes de communication retardant les délais de livraison pour l'Entre-Nous.

M le Maire propose de programmer une réunion pour les nouveaux habitants.

### Voirie :

M Halopé nous fait part des travaux prévus en 2013 :

- rue des Aubuis : le revêtement sera refait ainsi que l'aménagement du virage
- parking du cimetière : il sera réaménagé
- rue de la Picherie : un renforcement en béton dans le virage sera effectué
- rue du Louvandier : des améliorations sont à réaliser dans le virage à l'entrée de St Roch
- rue des Terrages : les trous doivent être bouchés.
- rue de l'Orée du Bois : la réfection est programmée après que les travaux d'enfouissement soient terminés
- rue des Broses : le revêtement est également prévu

### Environnement :

M Chasles a reçu un devis pour la fourniture d'un presseoir d'un montant de 3 750,00 € TTC.

Lors de la dernière commission, les participants ont abordé le thème des villages fleuris : les remarques seront prises en compte notamment l'amélioration du fleurissement du rond-point de la mairie. La commission a également proposé de faire un bitume pour un nouveau terrain de basket ou le skate-parc.

Les éclairages de Noël sont réduits au minimum en raison des travaux du SIEIL. En 2013, ce dernier organisera lesdites illuminations.

M le Maire informe le conseil du vote intercommunal relatif aux ordures ménagères. Les usagers seront dotés de bac à puces, le ramassage au porte-à-porte est maintenu pour les sacs « noirs », « jaunes » et magazines. Un réceptacle pour le verre sera mis à disposition dans la commune. Une augmentation est à prévoir. Il n'y aura pas de changement avant mars.

### Bâtiments :

M Bordais est toujours dans l'attente de nouveau devis pour le projet de la salle associative. Si le choix de la réhabilitation de l'ancien vestiaire est retenu, il convient de prévoir un bardage extérieur pour l'isolation.

Les bureaux du 1<sup>er</sup> étage de la mairie vont être réhabilités.

### Affaires Scolaires :

Une représentation musicale des élèves aura lieu le 21/12 à la salle polyvalente.

Le conseil prend connaissance des demandes de travaux et d'acquisition pour l'école.

## Personnel :

- Régularisation d'une création de poste

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 octobre 1991 créant un emploi contractuel d'aide à la BCD et à la bibliothèque locale comprenant les fonctions d'aide documentaliste ;

Considérant la nécessité de préciser cette délibération sur 2 postes distincts à ce jour, d'où la nécessité de :

- **créer** un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, afin d'assumer les missions d'Aide à la BCD (Banque Centre de Documentation) à la bibliothèque de l'école de Saint Roch,
- **confirmer la création** d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, afin d'assumer les missions d'aide à la bibliothèque locale

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'1** emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps *non complet* à raison : de 21/35<sup>e</sup> heures hebdomadaires pour le poste d'aide documentaliste à la BCD,

- **la confirmation de la création d'1** emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps *non complet* à raison : de 25/35<sup>e</sup> heures hebdomadaires pour le poste d'aide documentaliste à la bibliothèque locale.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297.

- Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2012 :

Emploi : Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe : +1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents, la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

### ◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

- SIEIL : distribution aux élus de la note synthétique de la période de juin à novembre 2012
- SIAEP : distribution aux élus des comptes rendus de réunions du 14/03, 25/04 et 10/10

### ◆ QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'activités équestres : M le Maire présente le projet reçu d'un couple en recherche de lieu pour implanter leur activité.
- Projet cinéma de la communauté de communes : il sera projeté un film par mois

- La communauté de communes nous a adressé son bilan d'activités de 2011. Ce dernier est disponible en mairie.
- M le Maire demande qu'un élu soit présent à chaque vœu des communes de Gâtine Choisilles
- M le Maire rappelle que les vœux du personnel ont lieu vendredi
- M le Maire demande aux élus de fournir les orientations budgétaires en janvier
- Le transformateur électrique situé vers « les Hauts de St Roch » a été augmenté en puissance avant exécution des travaux définitifs.

-----

*Monsieur le Maire donne la parole au public :*

Le public s'interroge sur l'avancée du dossier des voisins vigilants. M le maire informe que la Charte a bien été validée par la Maison des Maires. Des devis ont été demandés pour l'achat des panneaux.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 17 janvier 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux